



Audience suite plainte pr violences conjugales

Par **Iored**, le **12/05/2008** à **21:43**

Bonjour, rn rn j'ai porté plainte en decembre 2007 contre mon ex petit ami avec qui je vivais encore à l'époque ; nous étions colocataires depuis presque un an (apres un an passé chez moi... et comportements violents de sa part... excusés par un étouffement dû au manque de place dans mon apart et de l'absence de chambre pour sa fille) Apres qu'il ait promis de se soigner m'avouant qu'il était trop violent et ne souhaitant plus me faire souffrir, nous avons donc déménagé, ensembles.. Or j'ai vécu à partir de là un enfer psychologique : j'avais tout solutionné pour qu'il soit détendu... chamboulant tout mes reperes, il y avait toujours un moment où il se transformait, je ne le reconnaissais plu, mais jamais devant du monde, ou tres vite se retenait.... ; cet homme m'a fait vivre un paradis inégalé et un enfer inimaginable, traumatisant ; violences verbales et physiques, avec ceci dit une hyper sensibilité , hyper générosité, attention et tendresse en démesure. difficile de s'en séparer.. j'ai voulu porter plainte plusieurs fois durant 2007 puis je faisais marche arriere à chaque fois. rn Il s'agissait dun etre vicieux et tres intelligent, capable de jouer l'imbécile, le niais, en parlant doucement et lentement apres m'avoir jeté contre un mur ou dit les pire insultes(ou craché dessus ou mis des coups de pied), comme si c'était lui la victime! Déconcertant. Avec un aplomb pour mentir! rn NB : cet homme n'avait ni voiture, ni permis de conduire, ni mobilier, ni argent d'avance, une fillette de 7ans... et qui logeait avant de venir s'installer chez moi, dans une chambre chez un collègue... rn Enfin, je vous résume en grande ligne, car les détails peuvent etre odieux.. rn Mon soucis est le suivant : l'affaire qui était en audience le 31 janv 2008 a été reporté au 15 mai (donc tres bientot) et j'ai peur de perdre mes moyens, qu'il manipule son monde, j'ai peur de le revoir, je l'ai tellement aimé(et n'en suit toujours pas sevrée malgré les dangers qu'il represente ; suis en depression depuis decembre) , et j'en ai eu si peur aussi... c'est horrible, j'ai peur d'omettre des détails importants, c'est là que je demande de l'aide. rn qui peut me conseiller??? sur quoique ce soit pour cette audience, Merci d'avance

Par **frog**, le **12/05/2008** à **22:05**

[citation]J'ai peur d'omettre des détails importants, c'est là que je demande de l'aide.
[/citation]rnJe doute que l'on puisse vous aider à gérer votre nervosité. Cependant, si cela peut vous rassurer : Des gens violents, il en défile souvent devant les juges, qui en règle générale ne se laissent pas impressionner par la simple éloquence verbale ou le charisme du prévenu. Et encore moins lorsque de l'autre côté de la balance, il y a des certificats médicaux pour attester de la violence subie par la partie adverse. Il ne faut pas non plus oublier qu'il lui sera difficile de revenir sur ses déclarations s'il a auparavant fait des aveux, notamment lors de son audition par la police.

Par **lored**, le **12/05/2008** à **23:06**

Merci bien,rnIl n'a rien avoué à la police... il dit que je suis une folle et que c'est moi qui le tapait..., et sa fillette de 9ans que j'ai eu au téléphone au mois de mars m'a dit "mon père me dégoûte, il est écoeurant, ils font un dossier avec sa soeur et ils disent que tu frappais mon père le matin en te levant au lieu de l'embrasser..." (sa soeur qui habitait à 80km de chez nous, qui n'y est jamais venue, et que j'ai vu 3 fois en 2ans! cette même soeur est souvent en psychiatrie! et me tenait auparavant un discours très compréhensif connaissant le côté violent de son frère!))rnLa mère de l'enfant aussi m'a confirmé qu'elle avait eu vent que la dite soeur projetait de préparer à l'aide de son mari médecin, un dossier pour dire que je suis une schizophrène!rnUne famille sans scrupule!!! rnEt j'en ai peur pour tout cela aussi et car je sais que la maman de sa fille s'est vu retourné contre elle un procès avec mon ex. rnVoilà pourquoi tant de nervosité... rnJe ferais confiance à la justice, évidemment à moi de gérer tout ce stress!...rnJe suis flippée, ce n'est pas infondé je crois, mais merci bien de m'avoir rapelé que les juges ne sont pas dupes!! :-)

Par **frog**, le **12/05/2008** à **23:12**

[citation]Et j'en ai peur pour tout cela aussi et car je sais que la maman de sa fille s'est vu retourné contre elle un procès avec mon ex. rn[/citation]rnSi le monsieur a déjà été traîné en justice par une femme, et qu'il l'est maintenant par vous, ça a de quoi mettre la puce à l'oreille aux magistrats.

Par **lored**, le **13/06/2008** à **19:11**

bonjour,rn je reviens vers vous après le jugement de mon ex conjoint : rnEn effet, comme vous me le disiez, j'ai pu constater que juge et parquet sont bien loin d'être dupes face à un comédien de ce type!rn il a eu 3 mois de prison avec sursis, dommages et intérêts à me verser et remboursement de mes frais d'avocats ;rnOr, après le jugement sa soeur m'a très poliment harcelé et fait du chantage par téléphone pour que je retire ma plainte! rnElle me dit que sinon ils vont faire appel (chose qui a donc été faite, je ne me suis pas laissée prendre au piège, et à

son chantage affectif en le sens ou elle insiste sur le fait que je détruit la vie de la fillette de mon ex, ah tres maline) rnCe que je me demande précisément, c'est qu'elle me dit "se porter partie civile" et constituer un dossier pour prouver que je suis skyzophrene (!! car elle a une ordonnance à mon nom d'un anti depresseur "qu'elle a étudié avec son mari médecin" qui prouverait que je suis "malade".(médicament prescrit suite à une dispute violente de plus, à l'issue de laquelle mon ami avait décidé de se soigner sérieusement ; étions allé voir ensemble le médecin, bref il ne s'agissait pour ma part que d'un traitement passager pour m'apaiser apres tant de tensions, de moments traumatisants, et pour "accompagner mon ami") je vous explique cela en au mieux car avec cette seule ordonnance elle dit pouvoir prouver, avec l'appui de son mari, que j'avais un lourd traitement de psychothique!! Cela me fait bien rire! Mais je craint un peu un bon faux témoignage!rnMa question est donc : peut elle vraiment "se porter partie civile"??? comment? pourquoi??? en tant que quoi??rnElle est seulement la soeur de l'accusée (nb : et elle est de temps en temps internée en psychiatrie, et un de ses fils y est de façon permanente!!)rnElle me dit bien connaitre les rouages de la justice, parce qu'elle a divorcé 3fois, et qu'à cause de moi, qui "n'ai pas mesuré les conséquences de mes actes"!!, son frere risque 5ans de prison si il écrase le doigt de pied de quelqu'un!! quelle famille merveilleuse!!;-)rnJe sais bien qu'il ne risque que les 3mois ferme s'il récidive.rnVoilà le topo ; j'attends la nouvelle audience... croyez vous que la dite-soeur puisse intervenir comme elle le dit?? merci

Par **sache**, le **13/06/2008 à 19:41**

Il ne faut pas oublier le secret médical, seul une juge peut demander la levée du secret médical, le médecin de son plein gré ne peut rien faire et surtout pas parce que madame (la soeur) ou monsieur (ex) lui à dit de faire ceci ou cela contre vous!rnD où ces personnes ont ils votre ordonnance?rnJe trouve qu il parlent beaucoup dans cette famille... laissez les parler, faites ,même si c est difficile, la sourde oreille, car ils essayent de vous déstabiliser.rnCourage vous allez vous sortir de leurs "griffes", à la longue ce genre de méthode calomnieuse n est pas crédible, vous l aviez aussi remarqué vous même!

Par **lored**, le **13/06/2008 à 19:59**

merci,rnIl se trouve que le médecin qui appuierait le dossier de "madame" est son mari! (nb : en arret de profession depuis crises cardiaques, mais il aurait des amis confreres)nen ce qui concerne l'ordonnance, je pense que mon ex ami me l'a volé avant que je quitte le domicile.rnNb : j'ai gardé la boite de médicaments, pratiquement pleine : en effet quand mon ami avait décidé de se soigner, il avait aussi insisté pour que je ne prenne pas "ces merdes de médicaments" me disant "de plus tu n'en a pas besoin, c'est moi le malade!"rnvoilà pour le chapitre "médical" ;rnD'autre part, sauriez vous me dire si elle a donc cette possibilité de se porter partie civile?? rnJe ne sais certainement pas tout, mais là je ne vois vraiment pas comment?? à quel titre? y -a-t-il quelquechose qui m'échappe?

Par **sache**, le **13/06/2008 à 20:11**

Mari ou pas , il ne peut pas lever le secret médical sinon il risque sa carrière et une radiation de l'ordre des médecins (même s'il est en arrêt). Croyez vous vraiment qu'il "bidouillerait" un dossier pareil pour "madame"...ou appellerait des confrères à la rescousse? Partie civile, là je ne sais pas, et je ne pense pas que cela devrait vous préoccuper , que du blabla de la part de madame... mais Frog "sautera" bien à nouveau dans la discussion pour vous répondre (lol).

Par **lored**, le **13/06/2008** à **21:32**

SACHE merci bien!! vous confirmez ce que je pensais (avec quelques doutes puisque là!) mais il est vrai qu'en plus n'étant même pas mon médecin, comment pourrait-il constituer un dossier à mon encontre!?? bref, vous m'avez bien éclairée. rnrnFROG où êtes vous?? :) rnJe voudrais juste être bien sûre que l'on ne peut se porter partie civile sans plainte au préalable, ou sans être, pour ce cas, un genre d'organisme "défenseur d'accusés de violences"... rn("la connaissance des rouages de la justice" serait alors bien mieux en psychiatrie!!)rn:)